

Fourniture d'une solution de sauvegarde externalisée pour le Système d'Information des adhérents de Manche Numérique

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des
candidatures
Procédure de passation

2024-DSNT-002

06 / 05 / 2024 à 12 heures

Appel d'offres ouvert
(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Syndicat mixte Manche Numérique

Direction des Services Numériques aux Territoires

Représentant : le Président du Syndicat

Adresse : Syndicat mixte Manche Numérique

235 rue Joseph Cugnot - Zone Delta

50000 SAINT LO

Téléphone : 02 33 77 83 60

Courriel : commandepublique@manchenumerique.fr

Site internet : <https://manchenumerique.fr/>

La personne en charge du dossier est : Quentin BALAND Responsable affaires juridiques et commande publique.

235 rue Joseph Cugnot

Zone Delta

50000 SAINT LO

Site internet : <https://manchenumerique.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture d'une solution de sauvegarde externalisée pour le Système d'Information des adhérents de Manche Numérique**

Manche Numérique souhaite proposer à ses adhérents un service permettant d'assurer la sauvegarde et la restauration de leurs données, ces dernières pouvant être stockées sur des postes de travail, des serveurs physiques ou virtuels.

Code CPV	Libellé CPV
72317000-0	Services de stockage de données
72322000-8	Services de gestion de données

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture d'une solution de sauvegarde externalisée pour le Système d'Information des adhérents de Manche Numérique
 Acheteur	Syndicat mixte Manche Numérique
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Syndicat Mixte Manche Numérique
 Durée	24 mois - 2 reconductions de 12 mois chacune
 Pénalités de retard	Cf.8.1 CCAP
 Variation des prix	Révisibles
 Nature des prix	Prix mixtes

■ Allotissement et structure de la consultation :

La fourniture d'une plateforme unique et les prestations annexes intrinsèques à cette dernière ne permettent pas d'identifier des prestations distinctes pouvant être assurés par un autre titulaire. Les prestations de l'accord-cadre ne font donc l'objet d'aucun allotissement conformément à l'article L2113-11 du Code de la commande publique en son « 2° La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations ».

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC : Règlement de la consultation
- AE : Acte d'engagement
- BPU : Bordereau de prix unitaire
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
- Le cadre de réponse technique
- La grille d'évaluation de la maturité en termes de sécurité du soumissionnaire
- La grille d'évaluation de la conformité RGPD
- DQE : Détail quantitatif estimatif

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détails sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un soumissionnaire pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des soumissionnaires ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les soumissionnaires doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Extrait KBIS ou Numéro unique d'identification INSEE	<i>Extrait K, Extrait KBIS, Extrait D1, numéro unique d'identification INSEE ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion.</i>
Assurances	<i>Déclaration d'assurances risques professionnels</i>
Capacité économique et financière	
Risques professionnels	<i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</i>
Chiffres d'Affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du soumissionnaire et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2);</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le soumissionnaire dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Autres justificatifs	
Gestion environnementale	<i>L'indication des mesures de gestion environnementale que le soumissionnaire pourra appliquer lors de l'exécution du marché public</i>

Présentation des documents : le soumissionnaire devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le soumissionnaire peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le soumissionnaire mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Les soumissionnaires préciseront les prestations leurs incombant et celles qui feront l'objets de sous-traitances. Pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le soumissionnaire devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- les attestations obligatoires à fournir par le(s) sous-traitant(s) : Régularité fiscale de moins de 6 mois, sociale en vigueur de moins de 6 mois, listes nominatives des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, cautions bancaires pour un sous-traitant de rang 2.
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des soumissionnaires est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
AE	<i>Acte d'engagement</i>
BPU	<i>Bordereau de prix unitaire en Excel et en PDF</i>
DQE	<i>Détail quantitatif estimatif en Excel et en PDF</i>
Cadre de réponse technique	<i>Cadre de réponse technique en PDF</i>
Mémoire technique	<i>Mémoire technique détaillant l'offre technique du soumissionnaire répondant aux exigences minimales du CCTP ainsi qu'aux critères techniques détaillés à l'article 4 du présent RC.</i>
La grille d'évaluation de la maturité en termes de sécurité du soumissionnaire	<i>La grille d'évaluation de la maturité en termes de sécurité du soumissionnaire</i>
La grille d'évaluation de la conformité RGPD	<i>La grille d'évaluation de la conformité RGPD</i>
Plan d'Assurance Sécurité (PAS)	<i>Le PAS décrira l'ensemble des dispositions spécifiques que les soumissionnaires s'engagent à mettre en œuvre pour garantir le respect des exigences de sécurité.</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Syndicat Mixte Manche Numérique
235 Rue Joseph Cugnot - Zone Delta
SAINT LO
50000
Contact : <https://www.marches-publics>.

Les soumissionnaires doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des soumissionnaires. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Seules les dernières pièces déposées et constitutives de l'offre du soumissionnaire seront analysées en cas de dépôts successifs.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les soumissionnaires peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du soumissionnaire. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant. Ce dépôt devra obligatoirement avoir lieu avant la date limite de remise des offres mentionnée au présent RC.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les soumissionnaires sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les soumissionnaires sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les soumissionnaires sont appelés à une vigilance particulière. Le soumissionnaire détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être obligatoirement accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les soumissionnaires. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le soumissionnaire s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le soumissionnaire ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au soumissionnaire classé en seconde position le cas échéant.

Le soumissionnaire doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les soumissionnaires sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le soumissionnaire est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CadES ou PadES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PadES est fortement recommandé.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	<i>Évaluée à partir du cadre de réponse, du mémoire technique, des grilles de conformité RGPD et maturité SSI remis par le soumissionnaire</i>
- Fonctionnalités (20 pts)	La grille fonctionnelle sera obligatoirement remplie et une réponse sera apportée aux transferts de données.
- Maintenance et support (20 pts)	Organisation, qualité, disponibilités du service support du soumissionnaire. Capacité à proposer en option des extensions de plage horaires du support : <i>Les plages horaires des extensions de disponibilité du support au-delà des jours et heures ouvrés seront évaluées sur la base de la formule : nombre d'heure de disponibilité hebdomadaire totale de</i>

Critère et pondération	Descriptif
	<p><i>l'offre / nombre d'heure de disponibilité hebdomadaire totale de l'offre la mieux-disante x nombre de point maximal pour ce sous-critère</i></p> <p>Description de la politique de maintenance correctives, évolutives et adaptatives de la solution. Description du module de suivi / ticketing. Suivi de la gestion des anomalies : définitions, moyens, GI, GTR.</p>
- Grille maturité SSI (10 pts)	Evaluation multicritères de l'atteinte de la maturité cyber.
- Grille évaluation conformité RGPD (10 pts)	Evaluation multicritères de l'atteinte de la conformité RGPD.
2. Prix (40 %)	<p><i>Évalué à partir du BPU et DQE remis par le soumissionnaire</i></p> <p>Le prix est apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif. Le prix sera analysé de la manière suivante : (prix le plus bas / prix de l'offre examinée) x 40</p>

Modalités de calcul des notes :

Les critères et sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**
La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux soumissionnaires ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du soumissionnaire sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le soumissionnaire concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le soumissionnaire retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du soumissionnaire attestant de l'absence de cas d'exclusion

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les soumissionnaires ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux soumissionnaires sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Caen
3 Rue Arthur Leduc
14050 Caen
Téléphone : 02 31 70 72 72
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr
Télécopie : 02 31 52 4217
Site internet : caen.tribunal-administratif.fr
www.telerecours.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DPO Manche Numérique ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Techniques de l'information et de la communication \(TIC\) du 30 mars 2021](#)